

Évolution du revenu net d'exploitation
Période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2017 ⁽¹⁾
(000 \$)

No de ligne	Description	Écart	Cause tarifaire 2016 ⁽²⁾	4/8 2016	Cause tarifaire 2017	Écart	Référence
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1	Petit et moyen débits	(86)	2 779	2 693	2 711	17	
2	Grandes entreprises	(68)	2 870	2 801	2 957	156	
3	Volumes normalisés (10 ⁶ m ³ @ 37,89 MJ/m ³)	(154)	A 5 649	5 494	5 668	173	G
4	Normalisation	(128)	-	(128)	-	128	
5	Volumes livrés (10 ⁶ m ³ @ 37,89 MJ/m ³)	(282)	5 649	5 366	5 668	301	Gaz Métro-8, Doc. 5
6	REVENUS						
7	Revenus de ventes de gaz	(155 302)	1 649 939	1 494 637	1 692 752	198 115	Gaz Métro-8, Doc. 5 + 7 + Gaz Métro-8, Doc. 2, col. 6, I. 5
8	Fourniture	89 792	(371 719)	(281 927)	(397 964)	(116 036)	Gaz Métro-8, Doc. 7
9	Compression	(73)	(482)	(554)	-	554	
10	SPEDE	395	(102 150)	(101 754)	(108 665)	(6 910)	Gaz Métro-8, Doc. 7
11		(65 187)	B 1 175 588	1 110 402	1 186 123	75 722	H
12	Hausse (baisse) tarifaire	-	-	-	(228 121)	(228 121)	Gaz Métro-8, Doc. 2, col. 6, I. 6
13	Revenus de transport, équilibrage et distribution	(65 187)	1 175 588	1 110 402	958 003	(152 399)	
14	Rabais à la consommation et autres	5	(28)	(23)	(9)	14	Gaz Métro-8, Doc. 6
15	CASEP	-	(1 000)	(1 000)	(1 000)	-	Gaz Métro-8, Doc. 6
16	Revenus après rabais	(65 181)	1 174 560	1 109 379	956 994	(152 385)	
17	COÛTS DE TRANSPORT, D'ÉQUILIBRAGE ET DISTRIBUTION	(8 157)	C 618 184	610 027	351 369	(258 658)	I 1.18
18		(57 024)	556 376	499 352	605 625	106 273	
19	MANQUE À GAGNER (TROP-PERÇU)	52 019	-	52 019	-	(52 019)	
20	(EXCÉDENT) DÉFICIT DE RENDEMENT	52 019	D -	52 019	-	(52 019)	D
21	AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION	301	3 037	3 337	3 465	128	Gaz Métro-8, Doc. 10
22	MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	(4 704)	559 413	554 708	609 090	54 381	
23	DÉPENSES						
24	Dépenses d'exploitation	(3 500)	E 193 573	190 073	195 895	5 823	J Gaz Métro-8, Doc. 11, p. 1
25	Plan global en efficacité énergétique PGEÉ	-	21 612	21 612	21 040	(572)	Gaz Métro-9, Doc. 2, p. 3
26	Amortissement des immobilisations	(480)	109 139	108 659	115 556	6 896	K Gaz Métro-8, Doc. 13
27	Amortissement des frais reportés et des actifs intangibles	(799)	37 959	37 161	66 897	29 736	L Gaz Métro-8, Doc. 15, p.1
28	Impôts fonciers et autres	(912)	26 398	25 486	34 703	9 217	M Gaz Métro-8, Doc. 16
29	Impôt sur le revenu	(169)	37 562	37 393	42 774	5 381	N Gaz Métro-8, Doc. 17, p. 1
30	Total des dépenses	(5 861)	426 243	420 382	476 865	56 482	
31	REVENUS NETS D'EXPLOITATION	1 156	133 170	134 325	132 225	(2 100)	
32	BASE DE TARIFICATION	5 452	F 1 955 500	1 960 951	2 059 576	98 625	O Gaz Métro-6, Doc. 2, p. 1

(1) L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

(2) Le budget 2016 a été redressé pour refléter la décision D-2015-214

**Comparaison entre la prévision 4/8 2016
et le budget 2016**

- A) (154)** À la prévision 4/8 2016, la baisse anticipée des livraisons de 154 10⁶m³ est expliquée par :
- la baisse anticipée des livraisons dans le marché des petit et moyen débits de 86 10⁶m³ découlant principalement de la diminution de la croissance économique et de la maturation des nouvelles ventes moins élevée que le niveau anticipé; et
 - la baisse anticipée des livraisons de 68 10⁶m³ dans le marché de la grande entreprise résultant principalement de la baisse des volumes consommés de plusieurs grands clients des secteurs de la métallurgie et de la production électrique.
- B) (65 187)** La baisse de l'ensemble des revenus de transport, de l'équilibrage et de distribution anticipée à la projection 4/8 2016 par rapport au budget 2016 est essentiellement expliquée par :
- la baisse des volumes d'équilibrage et de transport, résultant de la baisse de la demande causée notamment par la température plus chaude que la normale observée au cours des quatre premiers mois de l'exercice 2016;
 - la baisse des revenus de transport et d'équilibrage occasionnée par l'application des tarifs 2015, inférieurs aux tarifs 2016, au cours du premier trimestre de l'exercice 2016; et
 - la baisse des revenus de distribution, résultant principalement de la baisse anticipée des livraisons dans le marché du petit et moyen débits.
- C) (8 157)** La baisse des coûts de transport, d'équilibrage et de distribution au 4/8 2016 par rapport au budget 2016 est essentiellement occasionnée par :
- la baisse des coûts de transport et d'équilibrage, causée par la baisse de la demande, qui se traduit par :
 - la baisse des volumes d'achats à Dawn, jumelée à une baisse du prix moyen d'achat; et
 - la hausse des volumes de cessions de transport, jumelée à la hausse des prix de cession;
- partiellement compensé par :
- l'augmentation des volumes d'achats sur le marché secondaire.
- D) 52 019** Le manque à gagner anticipé pour l'exercice 2016 est essentiellement attribuable aux services de transport et d'équilibrage et dans une moindre mesure au service de distribution, s'explique par :
- le manque à gagner au service d'équilibrage résultant principalement de la baisse des revenus découlant de la baisse de la consommation et de l'écart défavorable de facturation lié à l'application tardive de la grille au cours du premier trimestre de l'exercice 2016 et dans une moindre mesure de la hausse des coûts d'approvisionnements;
 - le manque à gagner au service de transport résultant de la hausse des coûts d'approvisionnement et dans une moindre mesure de l'écart de facturation défavorable lié à l'application tardive de la grille au cours du premier trimestre de l'exercice 2016; et
 - le manque à gagner au service de distribution découlant de la baisse de la demande, partiellement compensée par la réduction des dépenses d'exploitation, des impôts fonciers ainsi que de l'amortissement des frais reportés et des immobilisations.
- E) (3 500)** Gaz Métro a reporté certaines dépenses d'exploitation prévues à la Cause tarifaire 2016 afin de compenser la baisse anticipée au niveau de la marge brute en raison de la baisse des volumes.
- F) 5 452** Veuillez vous référer à Gaz Métro-6, Document 8 pour les explications d'écarts entre le 4/8 2016 et la Cause tarifaire 2016.

Comparaison entre la prévision 4/8 2016
et le budget 2017

- G) 173** Au budget 2017, la hausse anticipée des livraisons de 173 10⁶m³ est expliquée par :
- la hausse anticipée des livraisons de 156 10⁶m³ dans le marché de la grande entreprise résultant principalement de la hausse des volumes consommés de grands clients du secteur de la métallurgie et par le client GNL, comme client de la daQ; et
 - la hausse anticipée des livraisons de 17 10⁶m³ dans le marché du petit et moyen débits occasionnée essentiellement par la maturation des nouvelles ventes.
- H) 75 722** La hausse de l'ensemble des revenus de transport, de l'équilibrage et de distribution anticipée au budget 2017 par rapport au 4/8 2016 est essentiellement occasionnée par :
- la hausse des volumes de transport et d'équilibrage, découlant de la croissance de la demande et de la température plus chaude que la normale observée au cours des quatre premiers mois de l'exercice 2016; et
 - la hausse des revenus de transport et d'équilibrage expliquée par le fait que les revenus projetés au 4/8 2016 pour ces deux services sont inférieurs en raison de l'application des tarifs 2015, inférieurs aux tarifs 2016, au cours du premier trimestre de l'exercice 2016.
- I) (258 658)** La baisse des coûts de transport, d'équilibrage et de distribution au budget 2017 par rapport au 4/8 2016 est expliquée par :
- la baisse des coûts de transport (204,0 M\$) est essentiellement expliquée par le déplacement de la structure d'approvisionnement à Dawn à compter du 1^{er} novembre 2016;
 - la baisse des coûts d'équilibrage (41,0 M\$) résulte essentiellement de la réduction, au budget 2017 par rapport au 4/8 2016, des outils de transport SH fonctionnalisés au service d'équilibrage jumelée à l'effet favorable de la vente d'outils de transport SH à priori, à un prix très avantageux, prévue au budget 2017; et
 - la baisse des coûts de distribution résultant principalement de l'amortissement en 2017, du compte de frais reportés pour l'application tardive de la grille des exercices 2016 et ceux de 2015.
- J) 5 823** La hausse des dépenses d'exploitation entre le 4/8 2016 et la Cause tarifaire 2017 s'explique par :
- tel que mentionné à la note (E) , le report de certaines dépenses au 4/8 2016 afin de compenser la baisse anticipée au niveau de la marge brute en raison de la baisse des volumes; et
 - la croissance des dépenses, à la cause tarifaire 2017, qui est fixé selon la moyenne historique 12 mois de l'indice de prix à la consommation (IPC) pour le Canada. Veuillez vous référer à Gaz Métro-8, Document 11 pour les explications.
- K) 6 896** La hausse de la dépense d'amortissement entre le 4/8 2016 et la Cause tarifaire 2017 s'explique principalement par une augmentation de 3 M\$ due aux additions nettes des immobilisations au 4/8 2016 pour lesquelles une dépense d'amortissement est constatée pour les douze mois de l'exercice 2017. L'écart résiduel provient des additions nettes des immobilisations de 2017.
- L) 29 736** La hausse de la dépense d'amortissement des frais reportés entre le 4/8 2016 et la Cause tarifaire 2017 s'explique principalement par :
- l'amortissement du manque à gagner en transport de 2015 et de 2014 (+47,9 M\$);
 - l'amortissement du trop-perçu de distribution de 2015 (-0,9 M\$ en 2015 versus -22,5 M\$ en 2016) créant un écart de (+21,6 M\$);
 - l'amortissement de l'écart entre la dépense projetée et la quote-part réelle du MRNF de 2015 (+5,0 M\$);
- partiellement compensée par :
- l'amortissement des comptes de stabilisation de la température et du vent à la suite de la décision D-2015-2012 (-31,5 M\$);
 - l'amortissement du manque à gagner d'équilibrage de 2015 et 2014 (1,7 M\$ en 2015 versus 16,4 M\$ en 2016) créant un écart de (-14,7 M\$).
- M) 9 217** La hausse des impôts fonciers et autres s'explique principalement par l'augmentation de la quote-part attribuable au MRNF de 7,5 M\$, à la suite du lancement du programme ÉcoPerformance.
- N) 5 381** La hausse de la dépense d'impôts sur le revenu résulte de la hausse du bénéfice imposable et de la variation de certains éléments dont le traitement comptable diffère du traitement fiscal.
- O) 98 625** Veuillez vous référer à Gaz Métro-6, Document 8 pour les explications d'écarts entre le 4/8 2016 et la Cause tarifaire 2017.